

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 juillet 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	19	4	9	0	1

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, PLAZANET Mélanie à SIMON Philippe, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à Jean-Michel BIDAUD, LOURADOUR Patricia à SUDRON Frédéric

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

TRAVAUX

Délibération n° C92-2025 : Validation de l'étude de programmation et engagement de la démarche d'étude de conception pour la restructuration de la halle des sports de la Communauté de communes à Eymoutiers

Il convient d'approuver le rendu de l'étude pré-pro, concernant le scénario retenu afin de lancer les procédures de consultation pour la phase de conception et ses demandes de subventions

M. le Vice-Président rappelle que la Communauté de commune des Portes de Vassivière a lancé en janvier 2025 une étude de programmation pour la halle des sports située à Eymoutiers.

Considérant l'avis attributif de la CAO par quorum atteint, réunie le 13 novembre 2024, le prestataire « VITAM ingénierie » a été retenu pour la mission, pour un montant total du marché s'élevant à 22 760,00 € HT. L'étude est financée à 70% par le Fond Vert ingénierie et la Banque des Territoires.

Construite dans les années 1970, il s'agit d'un bâtiment intercommunal de 1000m² qui nécessite des travaux. La mise aux normes électrique, la rénovation énergétique et l'accessibilité doivent être traitées pour maintenir l'accueil des publics ainsi que les pratiques sportives obligatoires (collège d'Eymoutiers).

Son caractère structurant pour le territoire n'étant plus à démontrer, (zone de chalandise au-delà du territoire Limoges, Bourgneuf, Royère), plus de 400 utilisateurs tout confondus (associations, scolaires) bénéficient de cette infrastructure.

Enfin, le contexte réglementaire actuel, impose aux bâtiments publics de plus de 1000m² de respecter le décret tertiaire n°2019-771. Ce décret mis en place depuis octobre 2019, a pour objectifs en valeur relative, de réduire les consommations énergétiques des bâtiments assujettis ; -40% en 2030, -50% en 2040 et -60 % d'ici à 2050.

Cette prérogative vient conforter le PCAET de la Communauté de communes, avec des objectifs ambitieux notamment de -50% de la consommation énergétique à l'horizon 2050.

Rappel des objectifs de l'étude :

- Maintenir l'accueil des publics ;
- Optimiser l'espace et les usages pour un développement harmonieux des pratiques sportives sur le territoire intercommunal ;
- Soutenir la transition écologique en repensant les modalités énergétiques du bâtiment.

Gouvernance :

Les partenaires techniques (CAUE 87, ATEC 87, PNR de Millevaches, PETR Monts et Barrages, SDJES Haute-Vienne) et financiers (CD 87, DDT) ont accompagné la collectivité durant la réalisation de l'étude.

Une concertation avec les utilisateurs et agents techniques a également permis d'identifier les besoins ainsi que des pistes d'aménagement intérieur pour la future conception.

Les élus Vice-Présidents et élus membres de la « commission travaux » ont été invité à se réunir aux différents temps de concertation et de travail à ce sujet. Le cas échéant, les comptes rendus et éléments de validations des comités de pilotage ont été porté à connaissance à l'ensemble des élus communautaires par voie électronique ;

Il s'agit pour le Conseil communautaire de :

- Valider le scénario retenu de l'étude de programmation ;
- D'autoriser M. le Président à lancer les procédures de consultation pour la phase de conception ;
- D'autoriser M. le Président à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires et financements bancaires nécessaires à la réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix Pour, décide de :

- Valider le scénario retenu de l'étude de programmation ;
- D'autoriser M. le Président à lancer les procédures de consultation pour la phase de conception ;
- D'autoriser M. le Président à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires et financements bancaires nécessaires à la réalisation des opérations.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Réunion de lancement : 9 janvier 2025

- Visite du site et du bâtiment : 9 janvier
- Rencontres avec les usagers réunis en 6 groupes thématiques : 30 janvier
- Réunion de cadrage COPIL : 19 février
- Restitution de la faisabilité COPIL et COTECH : 12 mars
- Réunion de travail MOA : 16 avril
- Point arbitrages MOA choix du concept COPIL : 19 mai
- Réunion de présentation scénarios retenus aux associations : 04 juin
- Elaboration du PTD avec fiches-espaces portés à connaissance des usagers : du 10 juin au 26 juin
- COPIL de restitution : 02 juillet

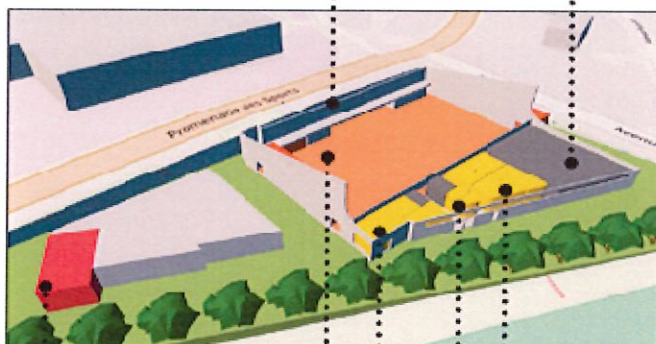
Simulation spatiale - Scénario retenu

Déconstruction ancienne billetterie

Salle tapis : rénovation des parois

Aménagement du garage
partiel en stockage.

Intégration d'une chaudière et silo



Vue sud-ouest

- Réaménagement de la cuisine, des locaux annexes, ac extension pour « espace convivial associatif partagé ».

Remplacement du parquet
Création d'un local ménage
Création d'un mur d'escalade
Intérieur.

- Restructuration des vestiaires (création des douches individuelles)

Reprise des sanitaires

- Espaces restructurés pour création d'une infirmerie, stockage collège, local ménage, sanitaire public et vestiaires abrités.

Traitement enveloppe :
remplacement des menuiseries, rénovation et isolation des façades, traitement des dégradations, révision de la toiture.

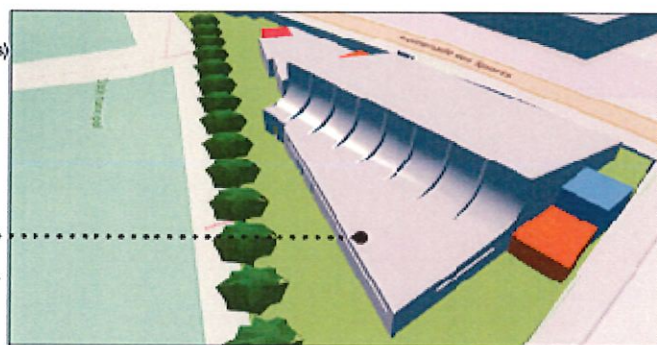
Espaces
échangeables

Interventions
extérieures

Interventions
vestiaires



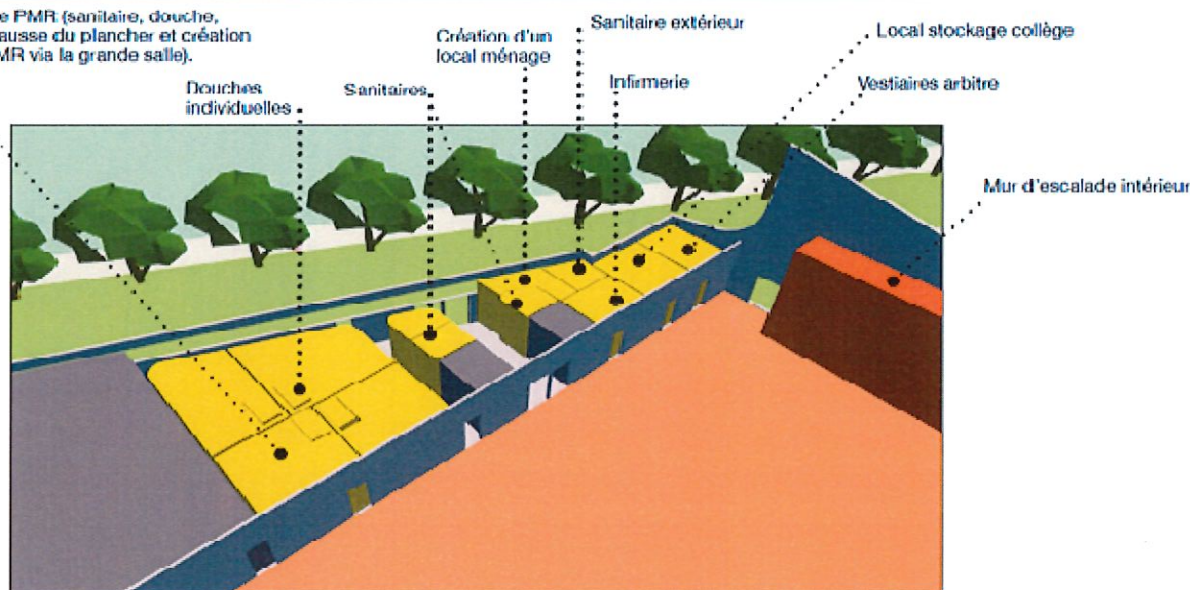
Vue sud-est



Vue sud-est - Toitures

Simulation spatiale - Scénario 2

Création d'un vestiaire PMR (sanitaire, douche, espace vestiaire), rehausse du plancher et création d'une porte (accès PMR via la grande salle).



Zoom sur la partie vestiaires/ locaux supports



Ce scénario propose une vision plus large, intégrant le scénario de rénovation énergétique le plus performant et incluant des intentions de réaménagement à la salle annexe (hébergeant d'un espace associatif partagé pour répondre aux besoins des associations).

Sur le site de la grande salle, il est prévu comme hypothèses de faisabilité, la pose d'une structure d'escalade, la prise en compte de la loi APER (photovoltaïque), et l'installation d'un système de chauffage couple halle-annexe.

L'étude de programmation porte sur un « *programme technique et fonctionnel* » qui comprend :

- L'analyse des pratiques sportives en concertation avec les associations et usagers ;
- Des préconisations de travaux (2 scénarios proposés) dans le choix de ;
- La mise aux normes électrique,
- Le changement des menuiseries extérieures, du mode de chauffage, de l'éclairage
- Le traitement du parquet existant,
- La mise aux normes des entrées et de l'accessibilité,
- La rénovation d'une partie des vestiaires,
- La réfraction ou le renforcement de la charpente le cas échéant,
- La pose d'un mur d'escalade le cas échéant,
- L'optimisation globale des espaces intérieurs et abords extérieurs.

Ce livrable servira de feuille de route pour la phase de conception par la future maîtrise d'œuvre.

Il s'agit pour le Conseil communautaire de :

- Valider le scénario retenu de l'étude de programmation ;
- D'autoriser M. le Président à lancer les procédures de consultation pour la phase de conception ;
- D'autoriser M. le Président à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires et financements bancaires nécessaires à la réalisation des opérations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix Pour, décide de :

- Valider le scénario retenu de l'étude de programmation ;
- D'autoriser M. le Président à lancer les procédures de consultation pour la phase de conception ;
- D'autoriser M. le Président à solliciter les demandes de subvention auprès des différents partenaires et financements bancaires nécessaires à la réalisation des opérations.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 21 juillet 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le : 21/07/2025

Publié le : 21/07/2025

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

